INFO PREFECTURE // Prix de référence de la CRE - Plateforme Je décarbone

Suite aux dernières mesures de la **commission de régulation de l'énergie**, nous vous relayons le message des services de la Préfecture.

Les prix de référence de la commission de régulation de l'énergie

Le 5/10, plusieurs membres du Gouvernement recevaient les fournisseurs d'énergie. À l'issue de la réunion, la signature d'une charte avec 25 engagements était annoncée, ainsi que plusieurs mesures de soutien, parmi lesquelles la publication à venir de prix de référence pour l'électricité. Le 14/10, la commission de régulation de l'énergie a publié, pour la 1re fois, ces prix de référence, qui seront désormais actualisés de façon hebdomadaire et publiés tous les mardis. Ces prix de référence s'adressent aux PME et aux collectivités territoriales mais aussi les acheteurs soumis à la commande publique tels que les bailleurs sociaux.

En cas de souscription ou renouvellement dans les prochaines semaines d'un contrat de fourniture d'électricité pour 2023, ces prix ont pour vocation de permettre de s'assurer que les offres des fournisseurs sont compétitives et reflètent bien la réalité des coûts d'approvisionnement.

Pour plus d'informations :

https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/references-de-prix-de-l-electricite-pour-les-pme-et-les-collectivites-territoriales

La plateforme « Je décarbone »

Le 14/10, le Gouvernement a inauguré la plateforme « Je décarbone », qui vise à rassembler l'ensemble des parties prenantes de la décarbonation et de l'efficacité énergétique dans l'industrie. Elle doit permettre de faciliter les mises en relation et donner plus de visibilité aux solutions, tant sur le plan technologique que sur celui du financement.

Pour plus d'informations :

https://je-decarbone.fr/